

PROCES VERBAL

SEANCE DU 05 juin 2026

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Affaires courantes :

- 1- Désignation d'un délégué élection sénatoriale,
- 2- Désignation d'un délégué souvenir français,
- 3- Désignation d'un délégué CLET,
- 4- Composition commission CCID,
- 5- Reconduction compte à terme,
- 6- Révision tarif communaux,
- 7- Validation PPI 2026 – 2032,
- 8- Calendrier Conseil municipal 2026,
- 9- Convention Vet-Home « stérilisation chats errants »

Questions diverses :

Le 16 juin 2026 Le Maire,

PROCÈS-VERBAL

Le cinq juin deux mille vingt-six, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – DEBATISSE Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – MAGNIN Guillaume – CARTON Nadine – VIVIER Nathalie – BAUDIS Françoise – MASSE Michel – HENRY Elisabeth – lesquels forment la majorité des membres en exercice, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LEROUX Richard

Secrétaire de séance : MASSE Michel

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. Désignation d'un délégué élection sénatoriale

1. Election du délégué

1.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection du délégué

- a. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. nombre de votants : 10
- c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. nombre de suffrages exprimés : 10
- e. majorité absolue : 6

BONNET Pierre	10	dix
---------------	----	-----

1.2. Proclamation de l'élection du délégué

Monsieur BONNET Pierre, né le 16 août 1973 à Vichy, domicilié 10. Rue de Bradière à SEUILLET (Allier) a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

2. Election des suppléants

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. nombre de votants : 10
- c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. nombre de suffrages exprimés : 10
- e. majorité absolue : 6

TRAVICHON Daniel	10	dix
DEBATISSE Nathalie	10	dix
MOUSSERIN Jean-Luc	10	dix

2. Désignation d'un délégué souvenir français.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,

- Décide de nommer Jean-Luc MOUSSERIN délégué au souvenir français.

Monsieur MOUSSERIN Jean-Luc à quitté la séance à 19h15.

3. Désignation d'un délégué CLET.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,

- Décide de nommer Pierre BONNET en tant que délégué CLET
- Décide de nommer TRAVICHON Daniel en tant que suppléant

4. Composition commission CCID

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- valide la liste de 24 personnes, dont les noms suivent, susceptibles de composer la commission communale des impôts directs, parmi laquelle le Directeur des Services Fiscaux nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants :

Titulaires

Suppléants

LEROUX CELINE	FAYOLLE Nicole
NEBOUT Christelle	de la CHAPELLE Éric
BERT Annie	PINCHEMAILLE Gabriel
ALLIRAND Marion	ORAMBOT Roland
MASTON Roger	MARCEAU Jean-François
ORAMBOT Edith	FRADET Frédéric
TRAVICHON Denise	POTIER Evelyne
POMMIER Jean-Luc	GODARD Pascal
Scarmozzino Gino	DAJOUX Alain
PIOTTE François	MAUPLIN Louis
THOURET Pascal	POMMIER Jean-Luc
CHANAUD André (BILLY)	DEMARD Hervé (ST GERMAIN DES F.)

5. Reconduction compte à terme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a placé une somme de [montant] € sur un compte à terme ouvert auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce placement arrive à échéance le 18 juin 2026

Compte tenu de la situation de trésorerie de la commune et de l'absence de besoin immédiat des fonds concernés, il est proposé de renouveler ce placement sous la forme d'un nouveau compte à terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide de renouveler le placement de la somme de 31 000 € à 2.54% sur un compte à terme ;
- Fixe la durée du placement à 12 mois ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération auprès du comptable public.

6. Révision tarif communaux.

La commission des finances du 05 mai 2026 a envisagé une augmentation des tarifs communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Prestation	Habitants sans chauffage	Habitants avec chauffage	Extérieurs sans chauffage	Extérieurs avec chauffage
Journée en semaine (Lun. à Jeu. – 24h)	165 €	220 €	220 €	270 €
Week-end complet (Ven. 18h → Lun. 9h)	270 €	380 €	380 €	490 €

7. Validation PPI 2026 – 2032

Année	Investissements prévus	Montant (€)	Subventions estimées (€)
2026	Mairie (ERC, LED, chauffage), branchement électrique place Bridou, voirie Les Mouillères	43 600	18 991
2027	Aménagement mairie, voirie Longeron, aire de jeux, restauration église, école, plantations	69 812	16 557
2028	Rue de l'Auditoire, école (tranche 1), plantations	168 300	131 867
2029	Voirie Ruelle, climatisation ERC, LED candélabres, plantations	38 300	9 996
2030	Voirie Bridons, plantations	17 300	7 082
2031	Voirie Pible, plantations	15 000	6 249
2032	Voirie CV1	20 000	8 300
Total		372 312	199 042

Indicateur	Montant
Investissements totaux	372 312 €
Moyenne annuelle	62 052 €
Subventions totales	199 042 €
Taux moyen de subvention	53,46 %
Capacité d'autofinancement cumulée	413 200 €
Catégorie	Montant estimé
Voirie	~135 000 €
École	170 000 €
Mairie / bâtiments communaux	~39 000 €
Église / patrimoine	6 500 €
Équipements énergétiques (LED, chauffage, climatisation)	~53 600 €
Plantations (300 arbres)	25 500 €

8. Calendrier Conseil municipal 2026.

Les prochains conseils municipaux se tiendront les vendredis 04 septembre et 06 novembre 2026 à 19h00.

9. Convention Vet-Home « stérilisation chats errants »

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment son article L.211-27,

CONSIDERANT l'intérêt public lié à l'hygiène et la sécurité,

CONSIDERANT les pouvoirs de police du Maire tels que prévus par le Code Rural en matière de divagation et prolifération animale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés avec le Docteur Maud Joly, vétérinaire ci-annexée
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Le Maire,
BONNET Pierre

Le secrétaire de séance,
MASSE Michel